

QR2 – Structure, périodes et unités

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE NOUVEAU PROG. SCIENCES HUMAINES

1 Que signifie le minimum de 570 périodes d'enseignement?

Le minimum de 570 périodes correspond à la somme des blocs d'objectifs¹ suivants :

- Minimum de 195 périodes – Objectifs de méthodologie et d'intégration (30 + 60 + 60 + 45);
- Minimum de 240 périodes – Objectifs d'initiation (60 + 45 + 45 + 45 + 45);
- Minimum de 135 périodes – Objectifs d'approfondissement (45 + 45 + 45).

En raison de ses 60 périodes additionnelles, l'ensemble de la formation spécifique comprend maintenant de 765 à 810 périodes d'enseignement. La différence entre le total de périodes visé et le minimum de 570 périodes se répartit ainsi :

- Total de 765 périodes : 195 périodes à répartir;
- Total de 780 périodes : 210 périodes à répartir;
- Total de 795 périodes : 225 périodes à répartir;
- Total de 810 périodes : 240 périodes à répartir.

Les périodes d'enseignement à répartir s'ajoutent à un ou à plusieurs blocs d'objectifs :

- Ajout de périodes à un ou à plusieurs objectifs de **méthodologie et d'intégration** (45 périodes pour l'objectif en méthodes de travail intellectuel [MTI], 75 périodes pour l'objectif d'analyse qualitative, 75 périodes pour l'objectif d'analyse quantitative ou 60 périodes pour l'objectif d'intégration, etc.);
- Ajout d'objectifs d'**initiation** (un 6^e ou 7^e objectif d'initiation de 45 périodes, etc.);

¹ Dans un programme d'études collégiales, chaque objectif est formulé sous la forme d'un énoncé et d'éléments d'une compétence. Un objectif correspond à ce qui est plus communément appelé une compétence.

- Ajout de périodes, de cours ou d'objectifs en **approfondissement** (un ou plusieurs cours d'approfondissement de 60 périodes et non de 45, un 4^e ou 5^e cours d'approfondissement, etc.);
- Ajout d'objectifs **facultatifs** (l'objectif de biologie de 45 périodes, l'objectif de statistiques et probabilités de 45 périodes, l'objectif de calcul différentiel de 75 périodes, etc.).

2 Que signifie le maximum de 150 périodes par discipline du champ d'études « Sciences humaines »?

Onze disciplines forment le champ d'études « Sciences humaines » : administration, anthropologie, civilisations anciennes, économique, géographie, histoire, psychologie, science politique, sciences des religions, sociologie et, si elle ne fait pas partie de la formation générale, philosophie.

Pour chacune des 11 disciplines, les cours associés aux objectifs d'initiation et d'approfondissement ne peuvent excéder 150 périodes d'enseignement. Par exemple, en psychologie, si le cours d'initiation atteint 45 périodes, il reste 105 périodes disponibles pour offrir, en approfondissement, un cours de 45 périodes et un autre de 45 ou 60 périodes. À l'inverse, toujours en psychologie, si le cours d'initiation est de 60 périodes (car il est porteur d'une portion de l'objectif MTI), il est possible d'offrir, en approfondissement, deux cours de 45 périodes chacun.

Les exemples 1 et 2 s'appliquent à toutes les disciplines du champ d'études « Sciences humaines », sauf à l'histoire, sur laquelle portent les exemples 3 et 4.

EXEMPLE 1 Cours d'initiation de 45 périodes, SANS jumelage MTI (sauf HISTOIRE) → Cours d'approfondissement jusqu'à 105 périodes

La discipline peut offrir, en approfondissement :		
▪ 1 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> ▪ 1 cours d'observation (OPRA)	<u>ou</u>	▪ 2 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> ▪ 2 cours d'observation (OPRA) <i>ou</i> ▪ 1 cours d'analyse (OANA) et ▪ 1 cours d'observation (OPRA)
= 45 périodes ou plus		= 45 périodes chacun <i>ou</i> = 45 et 60 périodes chacun

EXEMPLE 2 Cours d'initiation de 60 périodes, AVEC jumelage MTI (sauf HISTOIRE)
→ Cours d'approfondissement jusqu'à 90 périodes

La discipline peut offrir, en approfondissement :		
1 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> 1 cours d'observation (OPRA)	<u>ou</u>	2 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> 2 cours d'observation (OPRA) <i>ou</i> 1 cours d'analyse (OANA) et 1 cours d'observation (OPRA)
= 45 périodes ou plus		= 45 périodes chacun

EXEMPLE 3 Cours d'initiation de 60 périodes, SANS jumelage MTI (en HISTOIRE)
→ Cours d'approfondissement jusqu'à 90 périodes

La discipline peut offrir, en approfondissement :		
1 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> 1 cours d'observation (OPRA)	<u>ou</u>	2 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> 2 cours d'observation (OPRA) <i>ou</i> 1 cours d'analyse (OANA) et 1 cours d'observation (OPRA)
= 45 périodes ou plus		= 45 périodes chacun

EXEMPLE 4 Cours d'initiation de 75 périodes, AVEC jumelage MTI (en HISTOIRE)
→ Cours d'approfondissement jusqu'à 75 périodes

La discipline peut offrir, en approfondissement :		
1 cours d'analyse (OANA) <i>ou</i> 1 cours d'observation (OPRA)		
= 45 périodes ou plus		

3 La pondération et les unités de chaque objectif sont-elles prescrites dans le devis ministériel?

Pour répondre le plus clairement possible à cette question, il faut d'abord parler des périodes d'enseignement, puis de la pondération et des unités².

Périodes d'enseignement

Dans l'ancien programme, certains objectifs ont un nombre de périodes déterminé (MQ, IPMSH, etc.), d'autres non. Pour éviter toute ambiguïté ou confusion, ou encore de grandes disparités d'un établissement à l'autre, chaque objectif du nouveau programme a un nombre de périodes d'enseignement déterminé (entre 30 et 45 périodes, 45 périodes, au moins 60 périodes, etc.).

Pondération

Étroitement associée aux périodes d'enseignement, la pondération désigne le nombre d'heures d'activités d'apprentissage par semaine : les heures d'enseignement théorique, les heures d'enseignement pratique et les heures de travail personnel. Pour le nouveau programme (comme pour l'ancien programme), la pondération associée à chaque objectif (et donc à chaque cours) n'est pas prescrite dans le devis ministériel. **Il appartient donc à chaque établissement de déterminer comment sont réparties les périodes d'enseignement.** Par exemple, pour un cours d'initiation à la géographie de 45 périodes réparties sur 15 semaines, les deux premiers chiffres de la pondération seront « 3-0 », « 2-1 » ou « 1-2 » (nous laissons de côté « 0-3 »!). Le 3e chiffre de la pondération, qui correspond aux heures de travail personnel de l'élève, pourrait être 1, 2 ou 3, etc.

Unités

Les unités sont indissociables des périodes d'enseignement et de la pondération. Dans l'ancien programme, deux unités sont prévues pour les objectifs d'histoire, d'économie et de psychologie ainsi qu'en méthodes quantitatives, mais pour d'autres objectifs, rien n'est indiqué. Dans le nouveau programme, seuls le minimum et le maximum d'unités en formation spécifique ont été établis. **Pour chaque objectif, le nombre d'unités associé à un cours est laissé au choix de l'établissement.** Pour reprendre l'exemple cité plus haut, si la pondération est « 3-0-3 » ou « 2-1-3 », il s'agira d'un cours de 2,00 unités (la somme des trois chiffres divisée par 3). Le cours serait de 1,67 unité si la pondération était plutôt « 3-0-2 » ou « 2-1-2 ».

Au bout du compte, la somme des unités de chaque cours qui compose la formation spécifique doit se situer entre 30 et 32 unités.

² Les réponses à cette question s'appuient sur la section 3.4 du document [Les prescriptions ministérielles et l'élaboration d'un programme défini en objectifs et standards](#).